

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté Egalité Fraternité

COMMUNE : MANDUEL
CANTON :
MARGUERITES
DEPARTEMENT : GARD

DECISION DU MAIRE
N°038/2022

Objet : Renouvellement Contrat INETUM – Logiciels Finances – RH - Elections

Le Maire de Manduel

Vu le Code général des Collectivités territoriales,
Vu le code de la commande publique constitué de l'ordonnance n°2018-1074 du 26 novembre 2018 et du décret n°2018-1075 du 3 décembre 2018,
Vu la délibération du Conseil municipal n° 20/016 en date du 10 juillet 2020 décidant de déléguer à Monsieur le Maire, et pour la durée de son mandat, la prise de toutes les décisions relatives à la préparation, passation, exécution et règlement des marchés, accords-cadres et avenants, sans limite de montant, dès lors que les crédits afférents ont été inscrits au budget de la commune,
Considérant la nécessité de renouveler ce contrat de licence d'utilisation et de maintenance,

Décide

Article 1^{er} : De signer avec la société INETUM, un contrat de licence d'utilisation et de maintenance pour un montant de :

	Montant HT
Contrat de licence utilisation	2882,99
Maintenance et support logiciel	2440,52
Contrats prestations plus	2773,31

Le montant annuel global s'élève à 8096,83 € HT. Les prix seront révisés annuellement.
Le contrat est d'une durée de 3 ans renouvelable, une fois.

Article 2 : Monsieur le Directeur Général des Services, Monsieur le Trésorier Payeur sont chargés, chacun en ce qui le concerne de l'exécution de la présente décision.

Article 3 : La présente décision sera inscrite au registre des délibérations de la Commune et un extrait en sera affiché en Mairie. Ampliation en sera adressée à Madame la Préfète du Gard.

Publié le :

08 DEC. 2022

Fait à Manduel, le 5 décembre 2022

Le Maire,

Jean-Jacques GRANAT

